

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°7**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 027-242700607-20251006-2025_0284-DE

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoirs : 4

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry – Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène – Excusée LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît – Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAU Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEU Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°7**

COMPETENCE TOURISME – SPORTS

Objet : Office de Tourisme – Révision tarifs de la boutique

Il est proposé de vendre au sein de l'office de tourisme, une nouvelle gamme de produits, nommée « Visuel - Pays du Neubourg – printemps été 1 ».

Les autres tarifs, fixés par délibération en date du 3 avril 2018, restent inchangés. Le tableau ci-dessous présente les articles proposés à la vente à l'office du tourisme et leurs tarifs :

TARIFS BOUTIQUE		
LIVRES ET DVD		
Livre DELAUNAY	Prix Vente Unitaire	10 €
Livre LE GUELL	Prix Vente Unitaire	10 €
Livre des « monuments aux morts »	Prix Vente Unitaire	5 €
Livre des « charpentiers sans frontières »	Prix Vente Unitaire	25 €
Livre « petites nouvelles sur un plateau »	Prix vente Unitaire	14 €
Livre guide du routard « Eure »	Prix Vente Unitaire	12,90€
Livre « comme disent les normands »	Prix Vente Unitaire	12,50€
Livre « Bitnic le Viking »	Prix Vente Unitaire	6,50€
CARTES POSTALES ET SIGNETS		
Carte postale	Prix Vente Unitaire	1,20 €
Cartes postales	lot de 5	5 €
Signet	Prix Vente Unitaire	1 €
Signets	lot de 5	4 €
ENCHANTEURS SUPPORTS ET ENVELOPPES		
Enchanteur	Prix Vente Unitaire	9,95 €
Enchanteurs	lot de 3	28 €
Enchanteurs	lot de 5	45 €
Enveloppe	Prix Vente Unitaire	1,50 €
Enveloppes	lot de 3	3,50 €
Enveloppes	lot de 5	5 €
Support petit format		5,50 €
Support moyen format		7,50 €
Support grand format		8,50 €
Supports	lot de 3	18€
Enchanteur + petit support		14,50 €
Enchanteur + moyen support		16,50 €
Enchanteur + grand support		17,50 €
Enchanteurs + lot 3 supports		40 €
Enchanteur + enveloppe	Prix Vente Unitaire	11 €
Enchanteur + enveloppe	lot de 3	28 €
Enchanteur + enveloppe	lot de 5	45 €
HEULA		
Parapluie Gougoule		21,90€
Cape de pluie		3,90€
Carte postale		1,20€
Magnet		3€
Bouteille isotherme		22€

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025
Extrait des délibérations n°7

VISUEL PAYS DU NEUBOURG	
Carte postale « Visuel Pays du Neubourg – printemps été 1 »	1,50€
Magnet « Visuel Pays du Neubourg – printemps été 1 »	3€
Mug « Visuel Pays du Neubourg – printemps été 1 »	8€
Tote-bag « Visuel Pays du Neubourg – printemps été 1 »	6€

Ces tarifs seront appliqués dès leur adoption par le conseil communautaire, et jusqu'à la prochaine délibération du conseil communautaire modifiant ces tarifs.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "office du tourisme" et adoptant ses statuts,
Vu la délibération du conseil communautaire n°13 en date du 14 décembre 2020 portant modification desdits statuts,
Vu la délibération du conseil communautaire n°14 en date du 3 avril 2018 portant adoption des tarifs boutique de l'office de tourisme,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2221-14 et suivants et R.2221-97,
Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du jeudi 11 septembre 2025,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 septembre 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

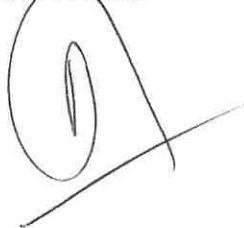
Après avoir entendu le vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Autorise la vente des articles de la gamme « Visuel Pays du Neubourg – printemps été 1 » – cartes postales, magnets, mugs et sacs tote-bags,
- Fixe les tarifs des articles en vente à l'office de tourisme tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- Applique ces tarifs dès à présent et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération les modifie,
- Autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Inscrit les sommes au budget annexe office de tourisme 2025 et suivants - chapitre 75, article 758.

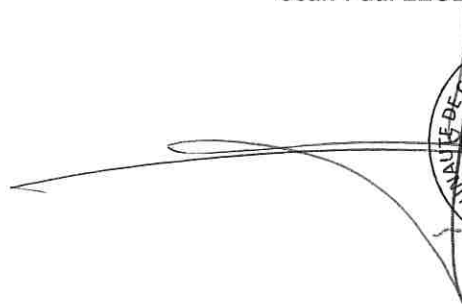
Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025_0284-DE